

<b>Zeitschrift:</b>	Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisierte Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Traktorverband
<b>Band:</b>	7 (1945)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Un chapitre très important
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1048990">https://doi.org/10.5169/seals-1048990</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Un chapitre très important.**

Avec l'allègement des restrictions de l'économie de guerre, qui sera suivi de leur suppression, mais aussi en raison de la nouvelle évolution qui se dessine dans les transports, il faudra compter sur une circulation routière très intense ces prochains temps.

A cause des longues années de guerre et de la diminution du trafic qui en a été la conséquence, les règles de la circulation ne sont plus parfaitement connues par cœur de chacun. Il en résulte que la discipline de tous les usagers de la route est tombée à un niveau bien bas et inquiétant. Ce fait présente une sérieuse gravité pour le forte circulation à venir. Si l'on ne reconnaît pas à temps le fantôme des accidents, le nombre sûrement croissant de ceux-ci, dans des proportions effrayantes, aura des effets lourds de conséquences pour tous les détenteurs de véhicules à moteur.

L'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, comme représentant des propriétaires de machines agricoles motorisées, est consciente de la portée de la tâche qui se présente et a donc organisé, pour les mois d'hiver, une action d'instruction pour la circulation et de prévention contre les accidents.

En collaboration avec les sections, tout ce problème important sera approfondi au préalable dans des réunions régionales (grandes assemblées). Nous avons heureusement réussi à nous assurer la collaboration de conférenciers proéminents. Le programme et la date de ces réunions seront indiqués personnellement et très prochainement à chaque propriétaire de tracteur. Il sera donné à ces réunions les renseignements nécessaires à propos des cours spéciaux d'instruction pour la circulation, d'un jour, qui seront ensuite donnés.

L'agriculteur doit être tout à fait à la hauteur, lui aussi, quant aux exigences que posera pour lui la circulation routière. Une attitude expectative recèle des dangers qui auraient des conséquences néfastes.

Notre but est: sauver pour la nouvelle époque de la circulation les facilités légales concédées jusqu'ici au conducteur de tracteur, en ce qui concerne la circulation routière et la conduite du véhicule.

La législation sur la circulation n'est pas une chicanerie de l'Etat. Elle incarne uniquement la protection de chacun qui se meut dans la zone dangereuse de la circulation. Connaître et maintenir cet ordre ne doit pas avoir la signification d'une obligation imposée, mais doit être un effort volontaire fait par chacun. Il faut qu'une rivalité pacifique éclate entre tous les usagers de la route — piétons, cyclistes, conducteurs d'autos, de camions et de tracteurs — dont le mot d'ordre sera: Qui maîtrise le mieux la route? Rü.

**Un bon conseil** 

Participez aux cours  
pour la circulation routière.